

RAPPORT PRÉSENTÉ

dans le cadre du

DÉBAT D'ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

Conseil d'administration
du 12 mars 2025

1/ Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »

3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS

4/ Le budget 2025, maintien des grands équilibres dans la perspective de la mise en œuvre d'une PPI sur le prochain mandat

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité



Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)

- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile

- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget prévisionnel a été voté le 18/10/2021. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2024, une masse financière de près 7 519 k€ de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 8 004 k€ de produits de fonctionnement courant. En structure, 13 % des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification pour 1 006 k€, 86 % des dotations pour un montant de 6 890 k€. Près de 60 % de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service.

Les charges de personnel représentent 84% des dépenses de fonctionnement courant pour 6 309 k€ (86% sur le budget principal, 66% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 12% pour 887 k€.

1.

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels.

La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2024 donnent ainsi un état des lieux actualisé.

Ils montrent que les mesures que le CCAS a mis en œuvre pour un retour à l'équilibre en 2023, à savoir une baisse des dépenses et une optimisation des recettes notamment sur le secteur de la petite enfance, continuent à porter leurs fruits sur 2024 adaptée.

Sur le budget M22, la fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado a impacté la participation financière de l'ARS sur la dotation soins courants et l'investissement a été fortement augmenté par l'acquisition de la résidence à la Logirem. Pour autant, le résultat global de clôture reste excédentaire.

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Dans ce contexte, courant 2024, la commune, à travers le versement de la subvention d'équilibre, a permis de maintenir un niveau de recettes suffisants pour garantir un équilibre financier global sur le CCAS. La commune a notamment abondé la subvention du CCAS courant 2024.

Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les autres charges de gestion courante (65), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.

Budget consolidé - 012 -- Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 84 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2024, contre 81 % en 2023.

M57 + M22 FL	31/12/2023	31/12/2024
CHAP 012 EN K€	6 202	6 309
Evolution nominale en k€		+ 107
Evolution en %		+1,73 %

La masse salariale augmente de +1,73 % en 2024 par rapport à 2023, soit une hausse de + 107 k€.

Au niveau de la masse salariale, le montant réalisé au 31/12/2024 est supérieur à 2023 : Cette hausse se justifie par l'effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice qui est passé de 4,85€ à 4,92€.

A cela s'est ajoutée la hausse des 5 points d'indices supplémentaires dès janvier 2024.

A noter le versement de la prime pouvoir d'achat qui est venue impacter la masse salariale pour un montant total tous budgets confondus de 99 642€.

Sur le budget du SSIAD la hausse des temps de travail est venue impacter la masse salariale. En effet, le volume d'heures supplémentaires et complémentaires continue d'être en baisse puisqu'en 2023 le renforcement du SSIAD a conduit à faire augmenter les temps de travail des agents (+2 heures par agents) de ce fait il y a moins d'heures complémentaires. Le personnel qui effectue ces heures est la plupart du temps sur des postes à temps non complets sur des missions d'aide à la personne.

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 12% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS contre 15 % en 2023.

	CA 2023	CA 2024	Evolution en k€	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	1 160	887	-273	- 23,54%

On constate entre 2023 et 2024 une forte baisse des dépenses courantes de – 23,54 %.

Le budget principal a augmenté les dépenses de +4,58%(+25 k€ entre 2023 et 2024), qui concernent le secteur social (+17 k€), la petite enfance (+6 k€) et l’animation/foyers (+5k€).

Pour le budget annexe, on constate une forte baisse des dépenses entre 2023 et 2024 : - 47,76 % (-297 k€).

On constate les effets de la fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado sur une année pleine.

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Le tableau ci-après détaille les variations entre 2023 et 2024 par secteur d'activités concernant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant :

DEPENSES REELLES 011/016
HORS 66XX/68XX

M57 CCAS	2023	2024	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	56 811,84 €	51 416,98 €	- 5 394,86	- 9,50%
ACTION SOCIALE ET LOGEMENT TEMPORAIRE	17 629,39 €	35 587,10 €	17 957,71	101,86%
ANIMATION ET FOYERS CLUBS	105 877,00 €	111 394,84 €	5 517,84	5,21%
PETITE ENFANCE	356 427,93 €	362 956,48 €	6 528,55	1,83%
TOTAL GENERAL	536 746,16 €	561 355,40 €	24 609,24 €	4,58%

M22 FL MAD	2023	2024	variation en €	variation en %
610-0 - SERVICE COMMUN F-LOGTS & M.A.D	4 116,04	2 974,84 €	- 1 141,20	- 27,73%
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	366 213,62	58 948,66 €	- 307 264,96	- 83,90%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	137 745,19	135 758,84 €	- 1 986,35	- 1,44%
612-0 - SOINS COURANTS	8,77	1 190,00 €	1 181,23	13468,99%
612-1 - SERVICE COMMUN MAD	- 8 213,54	4 167,14 €	12 380,68	- 150,74%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	83 543,92	76 554,40 €	- 6 989,52	- 8,37%
612-5 - TELEASSISTANCE	40 114,00	46 164,00 €	6 050,00	15,08%
TOTAL GENERAL	623 528,00 €	325 757,88 €	- 297 770,12	- 47,76%

TOTAL GENERAL M14+M22	1 160 274,16	887 113,28 €	- 273 160,88	- 23,54%
-----------------------	--------------	--------------	--------------	----------

Budget consolidé – 65 – autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (aides, subventions...) représentent 4 % des charges réelles du budget de fonctionnement du budget principal du CCAS uniquement.

	CA 2023	CA 2024	Evolution en k€	Evolution en %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / K €	250	265	+ 15	+6%

On constate entre 2023 et 2024 une hausse des dépenses de +6% par rapport à 2023 (+15 k€).

Les subventions versées en 2024 pour la crèche Croix Rouge et l'ADMR sont identiques à 2023 (200 k€ au global).

A noter une hausse des aides sociales : + 7k€.

A noter également des ajustements de frais d'assurance du personnel pour 5 k€ et un montant de créances admises en non-valeur pour 4 k€.

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Les recettes issues de la tarification aux usagers ont globalement baissé entre 2023 et 2024 : -12 %, soit une baisse globale de -136 k€.

Sur le budget principal, on constate une hausse de recettes de 16% (+91 k€) portée par le dynamisme des recettes petite enfance conséquence notamment des mesures d'optimisation des taux d'occupation

A l'inverse, sur le budget M22, on constate une forte baisse de 44% des recettes des usagers, conséquence :

- de la fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado (-247 k€/2023), compensée partiellement par les recettes des usagers sur le foyer Lyon (25 k€ /2023)
- du ralentissement des services d'aide à domicile dans leur globalité.

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des produits de tarification :

PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS	2023	2024	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	20 784,00 €	18 198,00 €	- 2 586,00 €	-12%
AIDE SOCIALE LOGEMENT TEMPORAIRE	6 467,17 €	6 888,89 €	421,72 €	7%
FOYERS CLUB ET ANIMATIONS	44 509,00 €	52 168,00 €	7 659,00 €	17%
PETITE ENFANCE	511 345,90 €	596 928,28 €	85 582,38 €	17%
TOTAL GENERAL	583 106,07	674 183,17	91 077,10 €	16%
PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS	2023	2024	variation en €	variation en %
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO (compte 73418)	248 658,57 €	1 578,20 €	-247 080,37	-99%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON (compte 73418)	110 841,40 €	136 293,08 €	25 451,68	23%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	116 982,58 €	112 867,08 €	-4 115,50	-4%
612-5 - TELEASSISTANCE	40 455,00 €	38 197,00 €	-2 258,00	-6%
612-6 - PETITS TRAVAUX	- €	- €	0,00	#DIV/0!
TOTAL GENERAL	516 937,55	288 935,36	-228 002,19	-44%
TOTAL M14+M22	1 100 043,62	963 118,53	-136 925,09	-12%

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Les dotations et participations affichent globalement une baisse de -1,59% (-112 k€) pour un montant de 6 968 k€ contre 7 080 k€ en 2023.

Toutefois, il convient de distinguer les variations sur les 2 budgets :

- Sur le budget principal, on constate une hausse des recettes de + 6,09 % (+362 k€)
- et à l'inverse une baisse sur le budget M22 de -41,51 € (-474k€).

On constate une augmentation des recettes de la CAF sur le secteur petite enfance de + 10,26 % entre 2023 et 2024 soit + 232 k€.

Il s'agit de la mise en œuvre de la CTG à la place du Contrat Enfance Jeunesse et des fruits du travail d'optimisation des taux d'occupation dans les structures.

Sur le budget M22, les baisses des recettes s'expliquent notamment par la fermeture de la RA Ensouleiado sur une année pleine avec la baisse des participations des usagers et le désengagement de l'ARS sur le forfait soins courants (34 k€ alloués contre 162 k€ notifiés).

-La commune a versé une subvention inférieure à 2023 (- 264 k€) pour un montant total de 4 147 k€. La subvention n'a pas été versée en totalité sur le budget principal compte tenu du bon dynamisme des recettes.

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations et participations :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2023 CCAS M14	CA 2024 CCAS M57	VARIATION EN €	VARIATION EN %
participation département - BP	151 655,90 €	160 162,00 €	8 506,10 €	5,61%
subvention ville de Salon	3 501 985,00 €	3 577 270,00 €	75 285,00 €	2,15%
autres organismes (CAF) - BP	2 263 301,75 €	2 495 467,08 €	232 165,33 €	10,26%
autres - BP	20 934,61 €	66 798,89 €	45 864,28 €	219,08%
TOTAL CCAS	5 937 877,26 €	6 299 697,97 €	361 820,71 €	6,09%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2023 FL M22	CA 2024 FL M22	VARIATION EN €	VARIATION EN %
Autres - forfait autonomie BA + part départementale	65 896,33 €	63 511,14 €	- 2 385,19 €	-3,62%
Participation ARS soins courants (017/731118)	167 479,89 €	34 968,71 €	- 132 511,18 €	-79,12%
subvention ville de Salon	909 668,00 €	570 035,00 €	- 339 633,00 €	-37,34%
TOTAL FOYERS LOGEMENTS MAD	1 143 044,22 €	668 514,85 €	- 474 529,37 €	-41,51%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	TOTAL CA 2023	TOTAL CA 2024	VARIATION EN €	VARIATION EN %
participation département - BP	151 655,90 €	160 162,00 €	8 506,10 €	5,61%
subvention ville de Salon	4 411 653,00 €	4 147 305,00 €	- 264 348,00 €	-5,99%
autres organismes (CAF) - BP	2 263 301,75 €	2 495 467,08 €	232 165,33 €	10,26%
Autres BP / forfait autonomie BA	86 830,94 €	130 310,03 €	43 479,09 €	50,07%
Participation ARS soins courants (017/731118)	167 479,89 €	34 968,71 €	- 132 511,18 €	-79,12%
TOTAL GENERAL	7 080 921,48 €	6 968 212,82 €	- 112 708,66 €	-1,59%

Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement (RA Ensouleido) pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

Compte tenu de la fermeture de la résidence autonomie, un remboursement anticipé pourra être envisagé. La durée résiduelle de l'emprunt est courte. L'emprunt étant remboursable à échéance, un remboursement anticipé ne pourrait s'effectuer qu'à compter du 01/01/2026.

L'indemnité de remboursement anticipée (IRA) est estimée à 2 000 €. Au 01/01/2026, le capital à déboursé serait de 43 095,2€ complété de l'IRA soit un total de 45 k€ environ. Il conviendra d'apprécier l'opportunité au regard du niveau de trésorerie du CCAS courant 2025.

En K €	Montant de la dette au 31/12/2024	Échéance 2024	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	82	18	3 ans

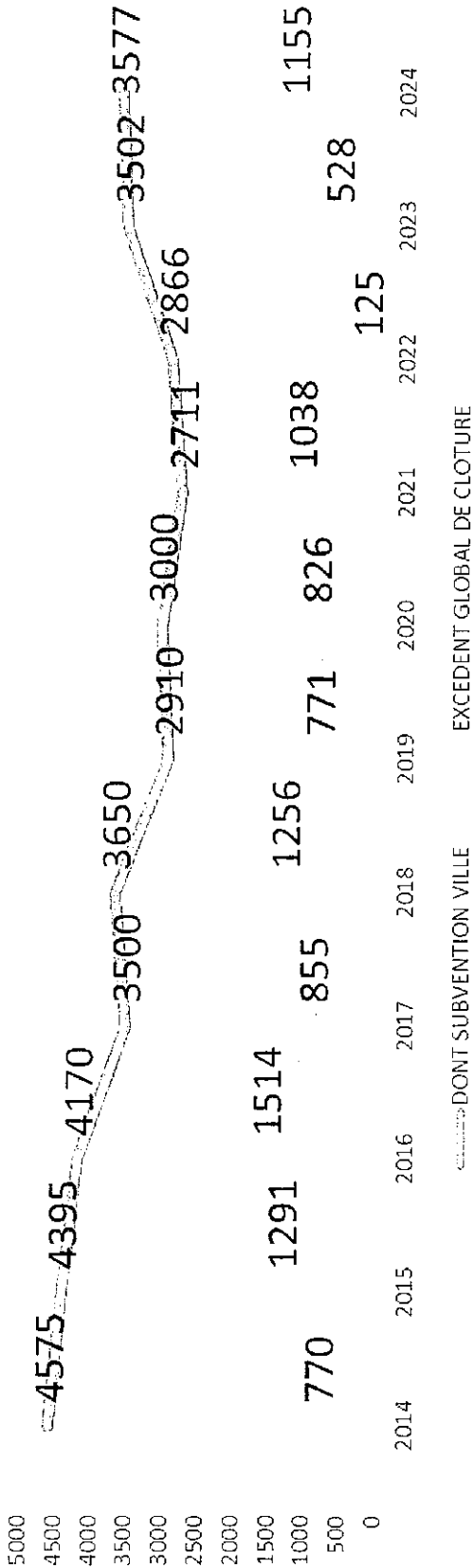
2.

Les relations avec la commune « un destin lié »

Budget du CCAS (M57) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

On constate en 2024 un maintien à son niveau de 2023 de la subvention d'équilibre. Toutefois, les autres recettes perçues par le CCAS et un faible niveau d'investissement ont permis au CCAS de plus que doubler l'excédent global de clôture entre 2023 et 2024.

EVOLUTION DE L'EXCEDENT GLOBAL ET DE LA SUBVENTION DE LA VILLE



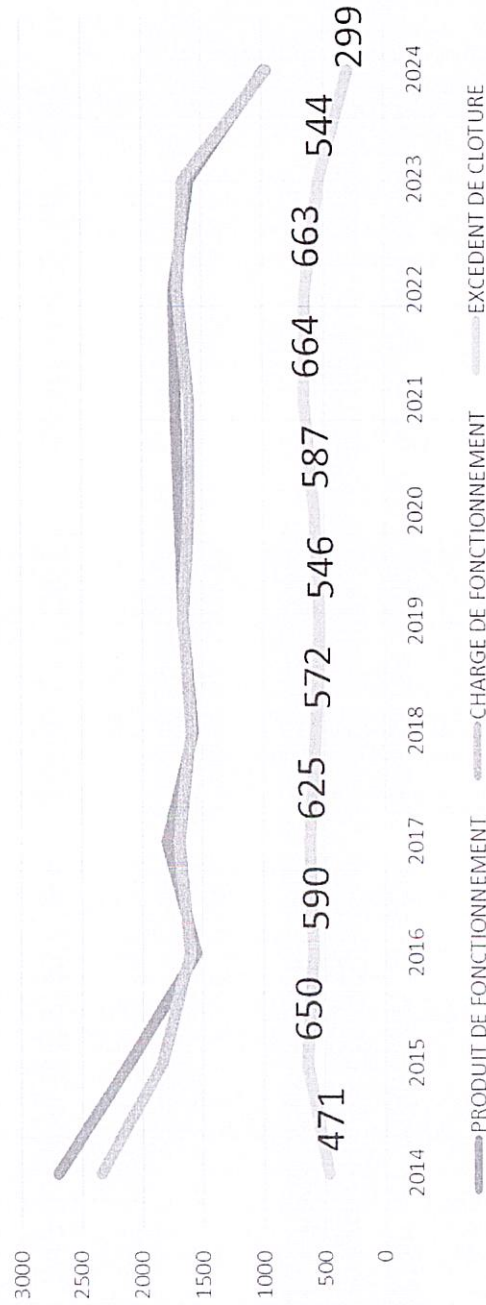
Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

En 2024, on constate la même tendance à la baisse des produits et charges ainsi que de l'excédent de clôture.

Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période 2014-2024 est en moyenne est de 44%.

L'excédent global de clôture a fortement diminué en 2024 suite au rachat de la RA Ensouleiado à la Logirem. Le CCAS a puisé dans ses réserves d'investissement pour financer ce projet, pour autant l'excédent reste important.

LA REFORME STRUCTURELLE DE LA M22



y compris subvention de la ville

Les relations avec la commune : un « destin lié »

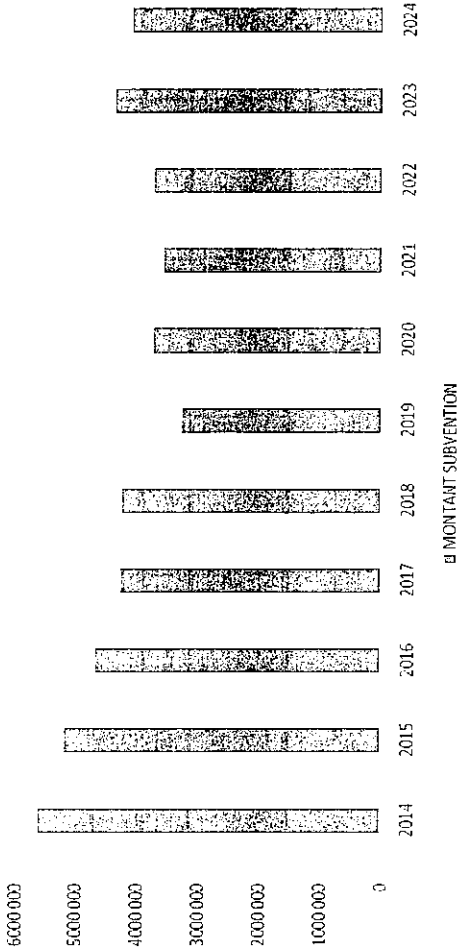
Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Depuis 2019, chaque année par délibération, le conseil municipal acte le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS peut appeler auprès de la ville.

Pour 2024, le plafond était fixé à 4 381 267 €. En 2024, la subvention n'a été pas été versée en totalité compte tenu du niveau de réalisation sur les budgets tout en tenant compte des résultats reportés du CCAS. Elle a permis de préserver la trésorerie courante du CCAS.

Une ligne de trésorerie a été renouvelée en 2024 pour le CCAS pour un montant de 1 M € pour une durée d'un an.

année	MONTANT SUBVENTION	différentiel N / N-1	%
2014	5 632 072	192 072	3,53%
2015	5 200 000	-432 072	-7,67%
2016	4 700 000	-500 000	-9,62%
2017	4 288 000	-412 000	-8,77%
2018	4 260 000	-28 000	-0,65%
2019	3 304 500	-955 500	-22,43%
2020	3 764 000	459 500	13,91%
2021	3 600 000	-164 000	-4,36%
2022	3 766 242	166 242	4,62%
2023	4 411 653	645 411	17,14%
2024	4 147 305	-264 348	-5,99%

Evolution subvention communale



Budget consolidé du CCAS (M57+M22) - Des excédents de clôture en hausse

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635	744	1 072	1 357
En nombre de jours de dépenses	44	75	83	61	79	56	68	75	34	51	66
Excédent Global de clôture / dépenses	12%	21%	21%	17%	22%	15%	19%	21%	9%	14%	18%
MONTANT TOTAL DES DEPENSES hors charges exceptionnelles	9 773	9 011	8 745	8 596	8 164	8 270	7 857	7 913	8 019	7 612	7 460

Concrètement, en 2024, l'excédent permet de couvrir 66 jours de dépenses pour le CCAS.

3.

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville compte tenu de la possibilité de financement par les partenaires de la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2014/2024 se situe à 298 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

A noter en 2024 notamment l'acquisition de la RA ensouleiado à la Logirem pour un montant de 279 k€.

4.

Le budget 2025 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2025 : Maintien des grands équilibres

Les orientations présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2025, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS dans le cadre d'une prospective financière qui devra permettre de maintenir les équilibres financiers sur le prochain mandat.

Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Budget 2025 : Maintien des grands équilibres

Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :

- **Poursuite de la rationalisation de la dépense tous chapitres confondus** (ajustement des charges de gestion courante en fonction du réalisé, prise en compte de l'impact des évolutions du prix des fluides, de l'inflation, évolution des charges de personnel en lien avec les revalorisations point d'indice, SMIC...)
- **Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville en cohérence** avec le niveau de dépense attendu
- **Attention particulière portée sur la petite enfance** compte tenu du poids de ce secteur sur le budget du CCAS aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- **Politique d'investissement s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement**, avec une volonté de gestion active du patrimoine du CCAS

Debat d'orientations budgetaires

Budget 2025 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2025 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2024, le budget 2025 qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EXCEDENT BRUT COURANT	798	974	382	-237	387	-234	295	233	-475	531	509
EPARGNE NETTE	578	945	355	-259	473	-234	301	194	-505	518	466
DETTE hors remboursement avance de trésorerie	223	210	197	182	167	152	136	118	100	82	64

	hypothèse CA 2025										
EXCEDENT GLOBAL	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635	744	1 072	1 357
											→

Excédent brut courant : La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de solides de gestion satisfaisants et améliorés.

Épargne nette : Cohérente avec le niveau d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

Dette : Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement et la recherche de financement de partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 013-261302087-20250319-2025 CCAS034-DE



Budget 2025 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2024, le budget 2025, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
012 - charges de personnel en k€	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	6 507	6 411	6 629	6 202	6 309	↗
011 / 016 - charges à caractère général en k€	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	993	994	1 128	1 160	887	↗

Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre. Le budget sera construit en tenant compte de l'impact fort des dépenses de fluides (eau notamment) et de l'impact de l'inflation. Des efforts seront réalisés sur les autres postes de dépenses courantes pour atténuer ces augmentations.

Charges de personnel

L'objectif en 2025 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS.

Debat d'orientations budgetaires
Budget 2025 : Maintien des grands équilibres et mise en oeuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2025 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2024, le budget 2025, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	hypothèse CA 2025
74 - dotations et participations	8342	7850	7001	6388	6752	5 881	6 715	6 693	5 980	6 888	6 890	↗
013 - atténuations de charges	143	136	166	135	79	382	72	41	68	21	71	↗
70 - produits des services	2040	1954	1915	1836	1715	1 736	1 363	1 412	1 468	1 235	1 006	↗

Dotations et participations :
Un ajustement

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice, Vigilance sur les recettes petite enfance avec un suivi spécifique des services

Atténuation de charges :
Des recettes incertaines

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

Produits des services :
La stabilité

L'objectif envisagé de se rapprocher des montants de recettes perçues en 2019 (environ 1,5 M€) semble difficilement atteignable compte tenu de la fermeture de la RA Ensouleiado et du fort ralentissement du portage à domicile, même si les tarifs sont ajustés en fonction de l'inflation.